



Année universitaire 2018-2019
Mention Humanités
Master d'Histoire transnationale

Modalités de contrôle des connaissances spécifiques (MCCS) :

Les modalités de contrôle de connaissances détaillent les règles applicables, pour l'ensemble des diplômes de l'université, en matière d'examen et de calcul des résultats. Les MCC spécifiques du Master d'Histoire transnationale de la mention Humanités sont les suivantes pour l'ensemble des sessions de l'année universitaire 2018-2019 :

1. Les UE ne se compensent pas entre elles.
2. Les UE « Atelier » et « Construction du projet professionnel ou stage » ne donnent pas lieu à une note mais à une validation.
3. Les étudiants bilingues en anglais sont dispensés du cours d'histoire transnationale en anglais, mais doivent choisir à la place un autre cours de langue en plus de celui qui est prévu pour tous dans la maquette.
4. La note prise en compte par le jury pour l'attribution de la mention du diplôme de master est la moyenne des moyennes générales des années de M1 et de M2.
Entre 12 et 14 de moyenne M1+M2 : mention Assez bien
Entre 14 et 16 de moyenne M1+M2 : mention Bien
Entre 16 et 20 de moyenne M1+M2 : mention Très bien
5. Seule l'équipe pédagogique constituée en jury décide d'autoriser ou non le redoublement.